



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 30 juin 2022

Résolutions de M. Nicola Di Giulio et de M. Louis Dana du 26 mai 2020 adoptées par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Afin que nos ponts lausannois ne deviennent plus le théâtre d'actes désespérés - osons les filets anti-suicides »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 26 mai 2020, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de M. Nicola Di Giulio « Afin que nos ponts lausannois ne deviennent plus le théâtre d'actes désespérés - osons les filets anti-suicides », le Conseil communal a adopté les résolutions :

de M. Nicola Di Giulio : « *Le Conseil communal souhaite que la Municipalité réévalue d'installer un ou des obstacles physiques notamment sur le pont Bessières.* »

ainsi que de M. Louis Dana : « *Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne toutes les dispositions possibles susceptibles d'empêcher des suicides ou des tentatives de suicide par précipitation depuis un lieu situé sur le domaine public. Il serait également judicieux de développer une sensibilité chez les collaborateurs de la Ville qui pourraient être en contact avec des personnes suicidaires en soutenant, par exemple l'accès à la formation « Faire face au risque suicidaire », enseignée à l'Université de Lausanne.* »

Réponse de la Municipalité

Très sensible à cette problématique, la Municipalité a à cœur de sécuriser le domaine public afin de contenir les suicides ou tentatives de suicide par précipitation. Ainsi, la Ville de Lausanne procède très régulièrement à un état de la situation des nombreux garde-corps mis en place afin d'assurer la sécurité des usagers et usagères.

S'y ajoutent la mise en place de mesures spécifiques au pont Bessières en 2003 (barrières rehaussées et inclinées vers l'intérieur, éléments brillants dans l'enrobé des trottoirs, etc.), qui ont permis d'améliorer significativement la situation en divisant par deux le nombre de cas sur cet ouvrage. Néanmoins, considérant que l'incidence de cas demeure trop élevée, la Municipalité a décidé de mettre en place des mesures supplémentaires.

Un état des lieux et des analyses contextuelles ont été réalisés par un ingénieur sécurité externe tout en mobilisant les compétences internes de la Ville ; ils ont permis d'identifier les faiblesses sécuritaires du pont Bessières au regard des enjeux anti-suicides. Une première série de mesures vient d'être réalisée en juin 2022, avec l'apposition de garde-corps vitrés de 1,8 m de haut aux têtes du pont, zones au franchissement le plus aisé. D'autres travaux d'amélioration sont également étudiés.

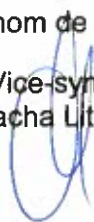
La Municipalité s'est aussi penchée sur la sécurisation des deux autres ponts les plus élevés, soit le Grand-Pont et le pont Chauderon, qui font également l'objet d'un suivi et d'aménagements sécuritaires. Ainsi, la réfection en cours du Grand-Pont permet d'améliorer les mesures anti-suicide ; concrètement, la géométrie de la bordure de rive a été définie de manière à éviter toute possibilité de positionnement en appui, face au vide, après franchissement de la barrière. Ce jeu de géométrie a également permis de rehausser le garde-corps existant, conservé en raison de sa valeur patrimoniale.

La Municipalité souhaite toutefois rester discrète sur ces travaux car toute évocation des lieux potentiels de suicide peut créer un risque accru d'incitation. Les associations qui combattent les risques de suicide le rappellent régulièrement.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

La Vice-syndique
Natacha Litzistorf



Le secrétaire
Simon Affolter

